

EXTRAIT N° DEL2026_10

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le cinq février deux mil vingt-six et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Myriam MALEVRE), Myriam EL BAI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 25 et le nombre de votants 29.

Jonathan DROY est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : OPAH RU : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UN PROPRIETAIRE - M. CHAOUCHI 1 IMPASSE DES BENEDICTINS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées 2017-2022, adopté par le Conseil départemental des Yvelines, le 1^{er} octobre 2018,

Vu les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu le programme local de l'habitat intercommunal 2018-2023, adopté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise le 14 février 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2024-12-19_06 du 19 décembre 2024 arrêtant le projet de deuxième Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) 2025-2030,

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant la convention cadre pluriannuelle Action cœur de ville - Opération de revitalisation du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise avec l'Etat et les communes de Mantes-la-Jolie, Limay, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines et Poissy, et les organismes partenaires, en date du 11 février 2021,

Vu la délibération n°CC_2022-04-14_18 du Conseil communautaire, en date du 14 avril 2022, autorisant la signature de la convention OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 avril 2022 autorisant la signature de la convention OPAH RU,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du 23 septembre 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 février 2025 approuvant le nouveau règlement d'attribution des aides de la Ville pour le financement de travaux de réhabilitation et des diagnostics techniques nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Considérant que la demande de subvention pour la réalisation des travaux de ravalement de la façade de la propriété de Monsieur Chaouchi au 1 impasse des Bénédictins à Meulan-en-Yvelines s'inscrit dans le dispositif de l'OPAH RU,

Considérant que le dossier de Monsieur Chaouchi est complet,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Stéphanie PRIGENT ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 4 925 € à Monsieur Chaouchi 1 Impasse des Bénédictins pour la réalisation du ravalement de la façade.
- **PRECISE** que le versement de cette subvention sera payé à la livraison des travaux et sur présentation de la facture acquittée.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 12 février 2026

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 078-217804012-20260212-DEL2026_10-DE

S²LO